



FAUT-IL RÉTABLIR LE SERVICE MILITAIRE ?

VERS UNE VAGUE DE RETOUR DES SERVICES MILITAIRES EN EUROPE ?

Par Marine Hannouna, Experte des questions éducatives

Lilian Guignard, Analyste au Millénaire.



AVANT-PROPOS

L'arrêt du service militaire obligatoire, scellé par le décret du **27 juin 2001**, n'était en réalité qu'une mise en suspension, laissant la porte ouverte à un retour si les circonstances l'exigeaient. Aujourd'hui, alors que les certitudes géopolitiques vacillent et que les tensions internationales se multiplient, ce rapport interroge le silence de cette parenthèse de 25 ans. Cependant, il est possible de voir que cet héritage est bien plus qu'un simple souvenir historique : il y décèle une réponse possible aux fractures profondes qui traversent notre société contemporaine.

Mais comment faire renaître un tel pilier républicain sans simplement copier un passé révolu ? Pour le comprendre, nous avons d'abord replongé dans l'âme de notre histoire, depuis le **souffle de Valmy en 1792** où le « *citoyen en armes* » a substitué la défense de la Nation à celle du Roi, jusqu'à l'institutionnalisation d'un service qui a forgé l'unité française pendant deux siècles. Cette fresque historique nous permet de saisir l'importance du sacrifice collectif, mais elle nous mène aussi au crépuscule d'un modèle. Nous explorons ainsi les raisons qui ont poussé Jacques Chirac à rompre cette tradition en 1996, une décision motivée par l'espoir des « **dividendes de la paix** » et le besoin d'une armée technologique, mais dont les ressorts cachaient des réalités comptables et des contraintes sociales majeures.

Pourtant, en 2025, un sondage révèle que **86 % des Français¹ sont désormais favorables à un retour du service militaire**. Cet appel du renouveau oblige à repenser intégralement la forme de l'engagement.

Plutôt que de prôner un retour à la conscription de masse, ce rapport esquisse une architecture plus audacieuse et moderne, faite de volontariat stimulé et de souveraineté retrouvée. En nous inspirant de modèles d'excellence étrangers tout en préservant l'exception française, nous proposons ici un véritable **pansement patriotique**.

¹ IPSOS, « Les Français favorables à un service militaire, mais pas forcément obligatoire », mars 2025.

AVANT-PROPOS	2
UNE HISTOIRE DU SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE EN FRANCE	4
LA NAISSANCE DU SERVICE MILITAIRE : DE LA RÉVOLUTION À L'EMPIRE (1792-1815)	5
L'INSTITUTIONNALISATION DU SERVICE MILITAIRE (1815-1914)	6
L' ÂGE D'OR DU SERVICE MILITAIRE (1914-1945)	Erreur ! Signet non défini.
VERS LA FIN DU MODÈLE : DE LA CONSCRIPTION À LA PROFESSIONNALISATION (1945-1997)	7
LES RAISONS DE L'ABANDON.....	8
LES « DIVIDENDES DE LA PAIX »	9
D'UN OPTIMISME PACIFISTE À LA CONTRAINTE BUDGÉTAIRE	10
DES CONTRAINTES SOCIALES ET OPÉRATIONNELLES DÉTERMINANTES.....	11
UN SOUHAIT FRANÇAIS : AVOIR UNE ARMÉE AUSSI PERFORMANTE QUE LES ANGLAIS ET AMÉRICAINS	11
POUR UN RÉTABLISSEMENT DU SERVICE MILITAIRE	13
UN BESOIN NATIONAL	13
UN PANSEMENT PATRIOTIQUE INDISPENSABLE	14
DES CRITIQUES RÉSIDUELLES	16
DES PROPOSITIONS FAVORABLES À SA REINTÉGRATION	17
S'INSPIRER DU MODÈLE NORVÉGIEN	17
UNE TRANSPOSITION FRANCAISE ATTENDUE	18
CONCLUSION.....	22

HISTOIRE DU SERVICE MILITAIRE OBLIGATOIRE EN FRANCE

Cette première partie vise à retracer les origines de ce parcours militaire qui a connu bien des revirements idéologiques.

Le service militaire obligatoire en France trouve ses racines dans la Révolution française, où il s'incarne comme un pilier de la citoyenneté républicaine. La **bataille de Valmy**, le 20 septembre 1792, marque un tournant symbolique : **une armée de volontaires et de citoyens en armes** repousse les forces prussiennes, défendant la jeune République contre les monarchies coalisées. Car, **bien avant elle, seuls les professionnels pouvaient servir l'armée**. L'obligation, telle qu'elle sera connue dès la Révolution, n'existait pas. D'ailleurs, la défense du royaume relevait davantage du devoir du souverain, c'est-à-dire du Roi à ce moment précis, puisque la souveraineté avant la Révolution française était attribuée au Roi.

Ce n'est qu'après un long processus de refonte nationale que les Français obtiennent le **transfert de souveraineté, du Roi à la Nation**. De surcroît, **la défense de la patrie devient une responsabilité collective**.

LA NAISSANCE DU SERVICE MILITAIRE : DE LA RÉVOLUTION À L'EMPIRE (1792-1815)

Le mythe du « **citoyen en armes** » est né. Il émerge directement de ce contexte révolutionnaire de 1792 et plus précisément de la bataille de Valmy, où une armée composée en grande partie de volontaires civils parvient à stopper une armée professionnelle prussienne. Cette victoire donne crédibilise politiquement et militairement à l'idée nouvelle pour l'époque selon laquelle **la nation peut se défendre par ses propres citoyens**.

À Valmy, petite commune française de la Marne, nichée dans la région Grand-Est, les soldats savaient pour qui ils combattaient, c'est-à-dire pour leur pays, et non pour leur Roi. **La motivation était donc ailleurs**, comparativement à période prérévolutionnaire.

La formalisation vient avec la loi **Jourdan-Delbrel du 5 septembre 1798**, qui institue la « **conscription universelle et obligatoire** » pour tous les **hommes** français âgés de **20 à 25 ans**. Son article premier disposait :

« Tout Français est soldat et se doit à la défense de la patrie. Hors le cas du danger de la patrie, l'armée se forme par enrôlement volontaire et par la voie de la conscription ».

Cette mesure, inspirée des idéaux révolutionnaires, vise à **créer une armée nationale** capable de protéger la souveraineté populaire contre les menaces extérieures et intérieures.

Cette loi constitue l'aboutissement institutionnel des principes révélés empiriquement à Valmy : si les citoyens peuvent vaincre, alors l'État peut exiger leur participation armée. Elle renforce la notion de « *nation* » comme communauté de citoyens égaux, où le service armé forge tant l'unité que l'identité républicaine. L'armée devient ainsi un instrument central de la construction de l'État-Nation.

L'INSTITUTIONNALISATION DU SERVICE MILITAIRE (1815-1914) PUIS L'ÂGE D'OR (1914-1945)

Au XIXe siècle, la conscription s'affirme comme un outil d'intégration : elle mélange les classes sociales, véritable vertu pour inculquer les valeurs patriotiques, et diffuse la langue française sur l'ensemble du territoire, contribuant à la construction de la IIIe République. L'héritage de Valmy se perpétue ici sous **une forme stabilisée** : l'armée n'est plus une armée révolutionnaire improvisée, mais une institution durable, chargée de former des **citoyens-soldats**.

Toutefois, ce modèle repose sur une **mobilisation massive, parfois inégalitaire** dans ses modalités, **et de plus en plus coûteuse socialement**.

Après la défaite de 1870 face à la Prusse, **la loi du 27 juillet 1872 (Loi Cissey)** réaffirme le **service obligatoire de cinq ans, avec un tirage au sort** pour les exemptions, soulignant son rôle dans la régénération nationale. Cette défaite montre cependant les limites du système : face à une armée prussienne hautement disciplinée et professionnalisée, l'armée française apparaît insuffisante, malgré l'héritage du « *citoyen en armes* ».

La loi du 21 mars 1905 (dite aussi **Loi Berteaux**), marque une **étape clé**, rendant le service **personnel, obligatoire et égalitaire** (deux ans), abolissant les remplacements payants qui favorisaient les plus riches. Dans un contexte d'insuffisance des armées, chaque citoyen sera soumis à son obligation. Elle représente l'apogée du modèle de l'armée issu de la bataille de Valmy, c'est-à-dire une armée de citoyens égaux devant le devoir militaire.

En 1913, la « loi des trois ans » étend la durée pour préparer la Première Guerre mondiale, mobilisant 8,5 millions de Français et renforçant le lien entre citoyenneté et sacrifice pour la patrie. Cette mobilisation de masse constitue tant un accomplissement qu'un épuisement du modèle du « *citoyen-soldat* ».

VERS LA FIN DU MODÈLE : DE LA CONSCRIPTION À LA PROFESSIONNALISATION (1945-1997)

Après la Seconde Guerre mondiale, la France maintient la conscription tout en évoluant vers une **armée mixte**, avec des éléments professionnels pour les opérations coloniales, et la Guerre froide.

Le service national, **réformé en 1965** par la **Loi Messmer**, devient universel et peut inclure des formes civiles (aide technique, coopération), mais reste ancré dans l'idée gaulliste d'une Nation en armes, défendant son indépendance face aux blocs soviétique et atlantique.

Jusqu'à sa fin, le service militaire obligatoire incarne la République comme une communauté de citoyens engagés, où la défense collective sera censée forger l'identité nationale et la cohésion sociale.

LES RAISONS DE L'ABANDON

Après 199 ans d'existence, le service militaire cesse d'être obligatoire. Ceci est annoncé le **22 février 1996** par le président **Jacques Chirac**, dans une allocution télévisée **qui promulguera désormais la professionnalisation des armées.**

La **loi n° 97-1019 du 28 octobre 1997** suspend donc officiellement la conscription, applicable aux Français nés après le 31 décembre 1978. **Le décret n°2001-550 du 27 juin 2001** libère par anticipation les derniers « appelés », mettant fin *de facto* au service en novembre 2001, avec treize mois d'avance sur le calendrier initial. **Cette suspension, et non une abolition,** permet un rétablissement en cas de crise grave.

Mais alors, pourquoi Jacques Chirac décide d'abolir son obligation ? Dans quel contexte s'inscrit-elle et que s'est-il passé ensuite ?

D'abord, parce qu'il faut **adapter l'armée française à la hauteur des enjeux géopolitiques.** Après la guerre froide, la place et les rôles de l'armée ont évolué vers la complexité. C'est là que la professionnalisation prend tout son sens.

Ensuite, non éloignée de **l'argument de l'inefficacité est celui de l'argument de la comptabilité.** En effet, se servir des citoyens non qualifiés avait un coût devenant de plus en plus important, mais aussi, de plus en plus insatisfaisant. Alors, **la professionnalisation, permettant la montée en compétence, s'avérait être la solution la plus rentable dans la balance du calcul coût-efficacité.** Le contexte, faut-il le rappeler, s'inscrivait dans le plein essor de la logique comptable héritée de la jeune conception néolibérale de la gestion publique.

Enfin, un troisième argument évoqué est celui de **l'injustice sociale produite par l'ancien fonctionnement** du service militaire. En raison d'un

service de plus en plus cher, les jeunes recrues étaient cantonnées à des tâches ingrates et peu valorisantes, ce qui entravait la puissance, puisqu'elle n'avait pas la possibilité d'engager des frais supplémentaires pour effectuer d'autres missions. Et avec l'obligation du service militaire, les jeunes devaient, quoi qu'il arrive effectuer ce service, mais finalement, pour faire des missions sans grande valeur ajoutée en raison de ce manque de moyens.

LES « DIVIDENDES DE LA PAIX »

Les raisons de cet abandon sont **multiples, multifactorielles et interconnectées**.

D'abord, l'évolution géopolitique à **la chute du Mur de Berlin**, le 09 novembre **1989**, et la **fin officielle de la Guerre froide** en **1991** qui suivit, **rendent obsolète une armée de masse** conçue pour une invasion terrestre massive. Les missions militaires évoluent vers des interventions rapides et high-tech (comme la Guerre du Golfe en 1991), où une armée professionnelle est plus efficace que des conscrits peu formés. Jacques Chirac affirme que la France n'a plus besoin d'appelés pour des menaces conventionnelles, **préférant une force projetable et moderne**.

À la fin des années 1980 et au début des années 1990, l'idée d'exploiter les « **dividendes de la paix** » gagne du terrain parmi les responsables politiques. L'objectif affiché est clairement de **réaliser des économies sur les dépenses militaires pour les réaffecter à la réduction de la dette publique et à la baisse des impôts**.

Laurent Fabius, alors président de l'Assemblée nationale, est l'un des **premiers à populariser ce concept en 1990**. Il plaide pour **une diminution des budgets de la défense**, encourageant le Parti socialiste à suivre cette voie, afin de libérer des fonds pour des politiques sociales.

D'UN OPTIMISME PACIFISTE À LA CONTRAINTE BUDGÉTAIRE

Cette vision, portée par un optimisme pacifiste, s'est imposée dans les faits. Durant trois décennies, les dépenses de défense ont été drastiquement réduites. Cette réduction s'inscrit donc dans un processus long, progressif et non dans une décision hâtive.

Pourtant, comme le rappelle Charles Millon, ancien ministre de la Défense sous Jacques Chirac (1995-1997), l'expression n'a réellement survécu qu'une dizaine d'années. Cette précision introduit une nuance essentielle : l'optimisme pacifiste ne peut expliquer à lui seul la persistance des baisses budgétaires.

Dans un entretien, il explique que les gouvernements ont ensuite utilisé ces budgets comme une simple variable d'ajustement, prélevant régulièrement sur les crédits militaires pour équilibrer les comptes publics. De fait, la logique idéologique initiale se transforme dans **une logique de gestion financière de court terme**. En France, cette politique s'est traduite par **une chute du budget de la défense, passant de 3 % du PIB à la fin des années 1980, à moins de 2 % générant ainsi des économies de plusieurs milliards d'euros pour l'État**.

Cependant, la logique budgétaire ne suffit pas à elle seule à expliquer la fin du service obligatoire. Des facteurs sociaux et opérationnels ont profondément remis en cause la pertinence de la conscription.

DES CONTRAINTES SOCIALES ET OPÉRATIONNELLES DÉTERMINANTES

Nous l'avons dit, le service militaire coûte cher en formation, encadrement, et infrastructures pour **200 000 à 300 000 appelés annuels**.

Mais à cela s'ajoutait aussi une autre variable conséquente : la perception d'un service militaire inégalitaire voire injuste pour les jeunes : sursis pour les étudiants, exemptions médicales favorisant les classes aisées, et la jeunesse aspirait à plus de liberté dans une société pacifiée et individualiste.

À ces contraintes sociales s'ajoutaient aussi des contraintes opérationnelles. À cette période, les armées des autres pays utilisaient des outils et des innovations bien plus performantes que l'armée française. Il fallait donc aussi s'adapter et savoir utiliser ces nouvelles ressources. Pour ça, il fallait créer des formations. Les besoins de l'armée s'orientaient vers des compétences spécialisées (renseignement, numérique, cyber), inadaptées à un service court et généraliste.

Au total, **cette réforme aligna la France sur les modèles anglo-saxons et européens**, marquant la fin d'un outil d'intégration républicaine au profit d'une efficacité opérationnelle.

UN SOUHAIT FRANÇAIS : AVOIR UNE ARMÉE AUSSI PERFORMANTE QUE LES ANGLAIS ET AMÉRICAINS

La professionnalisation des armées, tant rêvée par Jacques Chirac, est née d'un constat : **celui de la performance inégalable des armées anglaises et américaines**.

En effet, dans les années **1970**, soit bien vingt années avant la professionnalisation de l'armée française, les États-Unis et le Royaume-Uni avaient fait le choix **d'armées entièrement professionnelles, privilégiant la**

disponibilité permanente des forces, la spécialisation des compétences et la capacité de projection extérieure. La complexité des relations géopolitiques depuis la guerre froide oblige : il faut un modèle de défense plus performant.

A contrario, le modèle de l'armée de conscription, pensé pour des conflits de masse et de haute intensité sur le territoire national, se révèle de moins en moins adapté aux **opérations contemporaines, caractérisées par des engagements extérieurs, des effectifs réduits et des exigences technologiques élevées.** Les opérations menées dans les Balkans, en Afrique ou au Moyen-Orient nécessitent des soldats immédiatement opérationnels, entraînés sur le long terme et capables de s'inscrire dans des coalitions internationales.

Une sorte de prise de conscience collective a créé **une vague de suppression** de l'obligation et de la conscription : la Belgique (1994), la France (1996), les Pays-Bas (1997), l'Espagne (2001), l'Italie (2005) et plus tardivement l'Allemagne (2011).

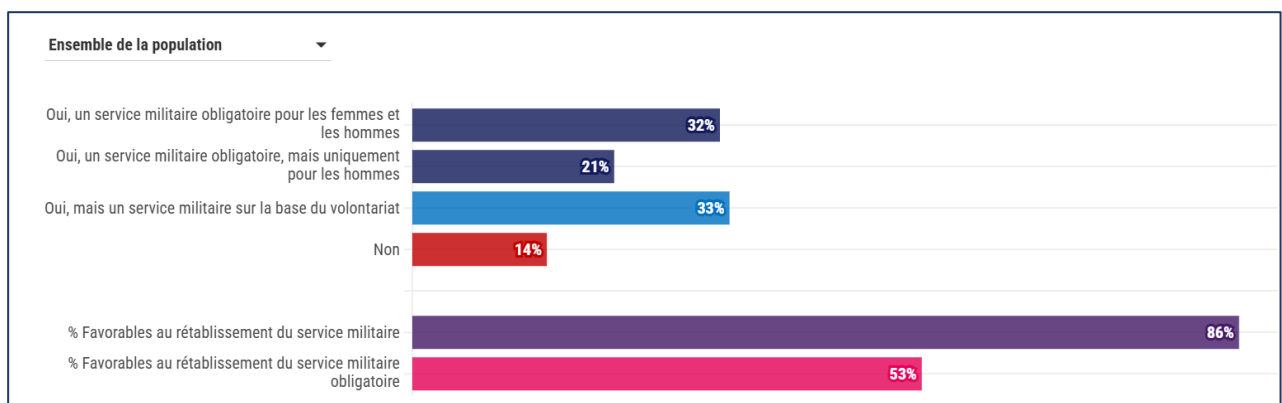
POUR UN RÉTABLISSEMENT DU SERVICE MILITAIRE

Dans le débat qui est le nôtre aujourd'hui, la possible réintroduction du service militaire obligatoire doit faire face à des interrogations multiples : *sous quelle forme ? A quels besoins répondrait-il ? Quels sont les arguments qui militerait en faveur de cette réinstauration ?* C'est tout l'enjeu de cette dernière partie.

UN BESOIN NATIONAL

Dans un contexte de tensions accrues (guerre en Ukraine, menaces hybrides, tensions trans-atlantistes), le débat sur le rétablissement du service militaire resurgit. Un sondage Ipsos de 2025 indiquait que 86 % des Français y étaient favorables, dont 53 % pour une forme obligatoire.

Résultat 1 – Les Français et le retour du service militaire (IPSOS, mars 2025)



2

Emmanuel Macron a donc annoncé, le 27 novembre 2025, un « service militaire volontaire » (SMV) dès l'été 2026, remplaçant le service national universel (SNU) avec un objectif de 3 000 jeunes en 2026, visant 50 000 en

² IPSOS, « Les Français favorables à un service militaire, mais pas forcément obligatoire », mars 2025.

2035. Ce dispositif, purement militaire et volontaire, dure 10 mois (un mois de formation et 9 mois de missions, en sécurisation et assistance aux populations). Il reflète une hybridation entre armée professionnelle et engagement citoyen, mais pose toutefois la question d'un retour à l'obligatoire.

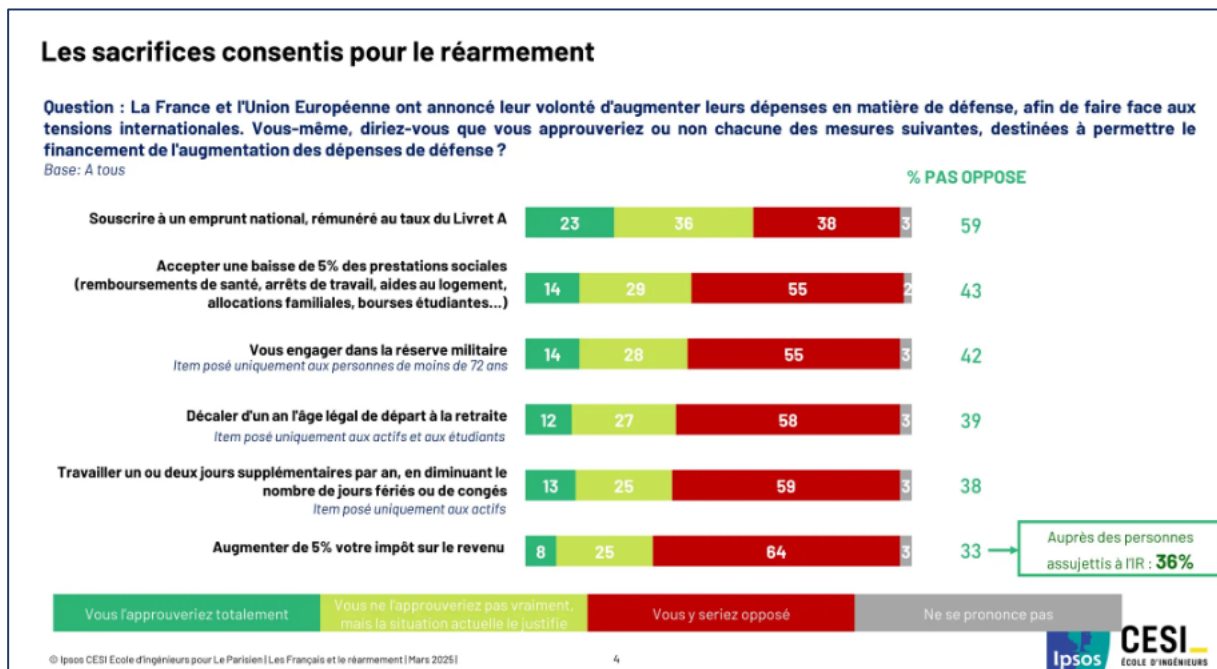
UN PANSEMENT PATRIOTIQUE INDISPENSABLE

Le rétablissement **renforcerait la cohésion nationale et la citoyenneté**, en mélangeant les classes sociales et les origines, afin de forger ce sentiment d'appartenance républicaine, comme cela s'est produit au XIXe siècle. **Il préparerait la jeunesse aux menaces actuelles** (conflits de haute intensité, cyberattaques, terrorisme), **tout en augmentant les réserves militaires pour 50 000 supplémentaires visées.**

Sur le plan sociétal, il offrirait une **formation professionnelle, une discipline et sens du collectif**, qui réduirait probablement le décrochage chez les jeunes (61 % des Français y voient un atout, selon un sondage Ouest-France de 2025).

Bien que ses formes soient encore discutables, les Français sondés s'accordent pour dire **qu'ils seraient prêts à quelques sacrifices**. Dans ce même sondage IPSOS, le sacrifice le plus consenti est **la souscription à un emprunt national, rémunéré au taux du Livret A** (59%).

Résultat 2 – Les sacrifices consentis par les Français dans le financement du service militaire (IPSOS, mars 2025)



3

Toutefois, **la mesure la plus impopulaire resterait celle de l'augmentation de l'impôt sur le revenu** pour financer cet éventuel retour du service militaire (33% le consentent).

Géopolitiquement, il signifierait une France « prête à toutes les bascules », qui renforce sa souveraineté face à la Russie et la Chine. Mais c'est sans aucun doute, comme processus restauratif et régénératif de la société, que nombre de sociologues soulignent son rôle indispensable, utile à la nation pour « faire société », à la manière d'un pansement colloïde lors d'une cicatrisation. Toutefois, bien que son retour se fait désirer par 86% des Français, **le service militaire implique aussi une nouvelle dépense publique coûteuse.**

³ op.cit.

DES CRITIQUES RÉSIDUELLES

Très récemment, l'actualisation de la loi de programmation militaire 2024-2030 a prévu un renforcement significatif de l'effort budgétaire français, avec **36 milliards d'euros supplémentaires ajoutés sur la période**, venant s'ajouter aux 413 milliards initialement programmés⁴.

À ces coûts déjà élevés pourrait s'ajouter un **volontariat qui risque de manquer de candidats qualifiés, favorisant toujours les inégalités**, car souvent seuls les motivés ou défavorisés s'engagent. Une forme obligatoire pourrait heurter les libertés individuelles, dans une société devenue individualiste depuis bien longtemps, et être inefficace pour constituer une armée high-tech, aux compétences spécialisées plutôt que de la masse et du nombre.

Ces écueils invitent donc à redoubler de prudence et à apprendre des erreurs passées, précédemment énumérées.

D'autres critiques évoquent **la peur d'une « militarisation » au profit de l'OTAN ou d'intérêts oligarchiques**, et pas de la France. La logistique d'encadrement et de nouvelles infrastructures pour accueillir 750 000 jeunes par an (une classe d'âge garçons-filles) semble compliquée, certains disent ingérable. Mais surtout, comment raviver le désir de nation, le désir de France ?

Ainsi, sur la base de ces avantages et inconvénients, il est possible de tracer les esquisses d'un modèle novateur, conscient à la fois de l'attachement des Français à sa réintégration, des avancées extérieures, mais aussi des fausses routes à ne pas réemprunter.

⁴ LCP, « [Armées, budget, priorités... Tout comprendre sur l'actualisation de la programmation militaire en 5 points](#) », 4 mai 2026.

VERS UNE REINTÉGRATION DU SERVICE MILITAIRE OU TOUT DU MOINS, DE SES PRINCIPES ?

S'INSPIRER DU MODÈLE NORVÉGIEN

Le modèle norvégien, souvent cité en exemple, montre qu'un service militaire volontaire peut être à la fois exigeant et attractif. C'est celui sur lequel le Président Emmanuel Macron s'appuie pour l'instauration du nouveau service national militaire, applicable dès juin 2026. En visite à Oslo en juin 2025, dans l'objectif de renforcer une coopération franco-norvégienne en matière de sécurité dans l'Arctique, le chef de l'État a pu rencontrer les acteurs du service militaire.

Dans un discours prononcé le 27 novembre 2025⁵, précisait que « ce service national s'inspire des pratiques de nos partenaires européens, en particulier de la Norvège. ». Toutefois, il faut préciser que la version projetée pour juin 2026 n'est pas une remise en l'état de l'ancien service militaire obligatoire abandonné par Jacques Chirac.

Un modèle élitiste et plébiscité par les jeunes norvégiens

Depuis 1814, le service militaire norvégien est témoin d'une longue tradition, à la suite de l'adoption de la Constitution norvégienne. Cette échéance martèle l'attachement du peuple norvégien à l'idée de participer activement à la défense de son pays et à sa souveraineté. D'ailleurs, lorsque la presse française interroge les jeunes sur la question du service militaire, elle rapporte que « **faire son service militaire est un honneur** »⁶. Depuis 2015, les femmes peuvent effectuer ce service. Il vise moins une mobilisation de masse qu'une sélection qualitative adaptée aux besoins opérationnels contemporains.

⁵ « [Discours du Président de la République sur le Service national](#) », Élysée, le 27 novembre 2025.

⁶ « [En Norvège, les jeunes sont sélectionnés : le service militaire norvégien, ce modèle qui inspire Emmanuel Macron](#) », LCI, 19 novembre 2025.

Ainsi, chaque homme que chaque femme de 19 à 47 ans peuvent postuler. L'engouement est-elle qu'il n'y a pas de place pour tous. Les candidats sélectionnés doivent passer plusieurs tests physiques et psychologiques ainsi qu'un entretien de motivation. Si près de 60 000 jeunes s'inscrivent chaque année, seuls 8 000 à 10 000 sont retenus, selon les rapports annuels du ministère norvégien de la Défense.

De fait, ce système, très honoré et très apprécié le rend élitiste : loin d'être une obligation forcée ou subie, il s'agit d'un engagement choisi, sélectif et socialement valorisant.

D'une durée de **12 à 19 mois**⁷ selon les spécialités, le service militaire norvégien propose une formation militaire mais aussi l'apprentissage de compétences techniques, permettant aussi d'éduquer la jeunesse à sa propre autonomie.

UNE TRANSPOSITION FRANÇAISE ATTENDUE

« *La jeunesse à soif d'engagement* »⁸ selon Emmanuel Macron. Il s'agirait d'étendre le Service Militaire Volontaire (SMV) à **une durée de 10 à 12 mois**, avec une **rémunération incitative** (800 €/mois, non imposable), complétée par des avantages concrets : permis de conduire gratuit, réductions sur les transports SNCF, bourses neutres fiscalement, ou encore des points de bonus pour l'accès à la fonction publique a posteriori.

Un volontariat renforcé et attractif

Ces mesures visent à attirer des jeunes de tous horizons, y compris ceux issus de milieux modestes, tout en évitant l'écueil d'un service perçu comme une simple formalité. **Les missions proposées devront être diversifiées** : défense territoriale, cybersécurité, soutien aux populations en cas de crise

⁷ ibid

⁸ « [Emmanuel Macron dévoile un nouveau service national « militaire » et « volontaire » : à quoi va-t-il ressembler ?](#) », Public Sénat, le 27 novembre 2025.

(inondations, pandémies), ou encore participation à des projets d'intérêt général (rénovation du patrimoine, éducation nationale). **Cette approche permet de répondre aux attentes d'une jeunesse en quête de sens**, tout en renforçant la résilience collective, pour citer le général Pierre De Villiers.

Une obligation ciblée, mixte pour les publics prioritaires

Pour éviter que le service militaire ne devienne un privilège réservé aux plus motivés, **il est essentiel d'introduire une dimension obligatoire** pour certains publics, **par exemple les jeunes sans emploi ni formation, ou en situation de décrochage scolaire**. Cette obligation pourrait également **être activée en cas de crise majeure** (conflit, catastrophe naturelle), comme le prévoit une loi permettant la réactivation du service national.

Une telle mesure, encadrée **par des critères sociaux et non discriminatoires**, garantirait une forme d'équité et de mixité, tout en offrant une seconde chance à ceux qui en ont le plus besoin.

Depuis 1997, les femmes sont pleinement intégrées aux armées. Un service national moderne doit donc être conçu comme un outil d'intégration et de cohésion sociale, et non comme une simple préparation à la guerre. Il s'agirait de combiner des **modules militaires** (formation aux premiers secours, culture de la défense, exercices de résilience) et les **missions civiles** (service civique, engagement associatif, protection de l'environnement). Cette hybridation permettrait de toucher un public plus large, **tout en évitant la militarisation pure** de la société.

Une mise en œuvre progressive et réaliste

Pour éviter les écueils des réformes brutales, le rétablissement du service militaire doit s'effectuer de manière progressive.

Une phase pilote pourrait être lancée dès **2026 avec 3 000 volontaires**, avant d'atteindre **50 000 participants d'ici 2035**. Cette montée en puissance permettrait d'ajuster les dispositifs en fonction des retours terrain, tout en

limitant les coûts initiaux. **Contrairement à la conscription de masse**, le nouveau service militaire devrait **privilégier la qualité à la quantité**. Les candidats seront **sélectionnés sur la base de leur motivation**, comme en Norvège, et sur la base de leurs compétences et de leur projet personnel. L'approche, inspirée du modèle des armées professionnelles, garantira un engagement plus fort et une meilleure adéquation entre les besoins de la nation et les aspirations des jeunes.

Le coût équilibré d'un tel dispositif, estimé à plusieurs milliards d'euros par an, doit être anticipé et intégré dans les budgets de l'État. Plusieurs pistes peuvent être explorées : **réallocation de crédits existants** (notamment ceux du service national universel, dont l'efficacité est souvent questionnée), **partenariats avec les collectivités locales, ou encore cofinancement par les entreprises** (dispositifs de mécénat ou de taxations ciblées). **L'objectif est d'éviter une pression fiscale supplémentaire sur les ménages**, tout en garantissant la pérennité du système.

Une légitimité démocratique et souveraine

Le rétablissement du service militaire ne peut se faire sans l'adhésion des citoyens. **Un référendum** permettrait de légitimer la réforme et d'éviter les clivages politiques. La question posée pourrait être la suivante : « *Souhaitez-vous le rétablissement d'un service militaire moderne, volontaire et ouvert à tous, pour renforcer la défense nationale et la cohésion sociale ?* » Une telle consultation donnerait **une assise démocratique solide au projet**, tout en responsabilisant les générations futures.

Avant toute décision, **un large débat doit être organisé**, associant élus, experts, militaires, et représentants de la jeunesse. Car les enjeux sont multiples : *quel équilibre doit exister entre obligation et volontariat ? Comment éviter les inégalités sociales ?* Ces questions doivent être tranchées de manière transparente, pour garantir l'acceptabilité du dispositif. Comme le souligne le Général Pierre de Villiers dans *Pour les armes de la France* (Fayard, 2025), **la Défense Nationale ne peut être soumise aux aléas des alliances extérieures**. Le nouveau service militaire

doit être conçu comme un outil de souveraineté, permettant à la France de disposer d'une réserve citoyenne mobilisable en cas de crise. Il ne s'agit pas de copier des modèles étrangers, mais de construire une solution adaptée aux défis spécifiques du pays : terrorisme, cybermenaces, fractures sociales, et montée des tensions géopolitiques.

CONCLUSION

Le service militaire volontaire est un levier pour la France de demain, socialement et stratégiquement parlant. Le rétablissement du service militaire, **sous une forme moderne et hybride, représente une opportunité historique**. Il ne s'agit pas de revenir à la conscription de masse des années 1960, mais de **construire un dispositif adapté aux réalités du XXI^e siècle** : une armée de citoyens, professionnelle et ouverte, capable de répondre aux défis de la défense, de la cohésion sociale et de la résilience nationale.

Les propositions avancées par *Le Millénaire* (volontariat attractif, obligation ciblée, service mixte, montée en puissance progressive, légitimité démocratique) **visent à concilier efficacité et équité, souveraineté gaulliste et modernité**. Elles s'inscrivent dans la lignée des réflexions de nombreux CEMA qui se sont succédé, pour qui la défense est avant tout une affaire de volonté politique et de mobilisation collective. « **Une nation qui ne forme plus ses citoyens à la défense est une nation qui renonce à son destin** », rappelle Pierre de Villiers.

Cependant, **les obstacles sont nombreux** : coûts, résistances idéologiques, complexité logistique. C'est pourquoi le débat doit être mené avec rigueur et transparence. Le service militaire ne peut être un simple outil budgétaire ou un alibi politique. Il doit être pensé comme un **investissement dans l'avenir**, un moyen de redonner du sens à l'engagement citoyen et de préparer la France aux défis de demain.

Pour ne pas risquer une guerre, il nous faut être fort. La question n'est pas seulement : « *Faut-il rétablir le service militaire ?* », mais « *Quelle France voulons-nous ?* ». Le choix devra se faire, avec lucidité et ambition.

Par **Marine Hannouna et Lilian Guignard**, Analystes du Millénaire.

Crédit photo : [service national universel](#) via Wikimedia Commons, sous [licence CC BY SA 2.0](#)



Le Millénaire est un groupe de réflexion spécialisé sur les questions de politiques publiques. Il est composé d'une centaine de contributeurs de divers horizons — cadres du privé, du public, chercheurs, chefs d'entreprises — et chacun expert dans son domaine.

Président : William THAY

Directeur général : Matthieu HOCQUE

Vice-présidents: Gilles BÖSINGER et Olivier BODO

Directeur des études : Clément PERRIN

Directeurs adjoints des études: Pierre CLAIRE et Florian GERARD-MERCIER

Communication : communication@lemillenaire.org

Presse : presse@lemillenaire.org

Et pour suivre toutes les actualités du Millénaire :

<http://lemillenaire.org>



***Mentions légales :** L'ensemble de ce rapport relève de la législation française et internationale sur le droit d'auteur et de la propriété intellectuelle. Tous les droits de la reproduction sont réservés à l'association « Le Millénaire », la reproduction de tout ou partie de ce rapport sur quelque support que ce soit est formellement interdite sauf autorisation expresse du Président de l'association.*